

Département  
D'EURE ET LOIR

ARRONDISSEMENT  
DREUX

CANTON DREUX 1

MAIRIE  
VERNOUILLET

OBJET :  
Affectation du résultat  
2023 du budget principal  
de la Ville

Date de la  
convocation  
du Conseil municipal

24 mai 2024

SG-2024/06-03

Service financier :  
Fin2024.015

Acte certifié exécutoire après  
transmission aux services  
préfectoraux

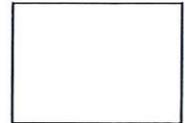
Publication électronique et mise en  
ligne sur le site internet de la  
collectivité le

10/07/2024

Par délégation du Maire,  
la DGS

Corinne Corrier

REPUBLIQUE FRANCAISE  
EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL MUNICIPAL



L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE, le CINQ du mois de JUIN à DIX-NEUF HEURES QUINZE, se sont réunis dans la salle du Conseil, les membres du Conseil municipal de la Commune de Vernouillet, sous la présidence de M. Damien STEPHO, Maire, dûment convoqués le 24 mai.

La séance a été retransmise par voie électronique.

Présents :

M. STEPHO, Mmes VIGNY, LUCAS, BENABI, MANSON, M. RICHARD, Mme BOUGRARA, M. MORIN, Mmes EMOND, MONTIGNY, MM. TRAPATEAU, GLIZE, LOUDIERE, Mmes HENRI, MERABTI, SENECHAU, M. AHSAINÉ, Mmes QUERITE, REPARAT, M. SIADOUA, Mme PFEIFFER'OVA.

formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : M. MALANDAIN à Mme MONTIGNY, Mme POMMIER à Mme VIGNY, M. CAN à M. AHSAINÉ,

Absents excusés : MM. DETAMANTI, CHBABI,

Absents (es) non excusés (es) : M. CHAKOUR, Mme ONAL, M. HOFFMANN, Mme BOUADLA-ABDI, MM. MEBARKI, LAMRINI, DAOUD

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 21

Nombre de membres votants : 24

Mme Michèle MANSON a été élue secrétaire.

Début de séance : 19 h 15 - Fin de séance : 20h44

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Damien STEPHO, Maire,

Après avoir entendu le compte financier unique de l'exercice 2023,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2023,

Constatant que le compte financier unique 2023 présente les résultats suivants :

- Un excédent d'exploitation de ..... 2 271 669,44 €
- Un excédent d'investissement de ..... 965 462,49 €

DECIDE, à l'unanimité, d'affecter le résultat comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	
Excédent de fonctionnement ( 1068)	2 271 669,44 €
Résultat de fonctionnement reporté (R002)	0,00 €
Affectation à l'excédent d'investissement (R001)	965 462,49 €

ET ONT SIGNE les membres présents,

Pour copie certifiée conforme,



La secrétaire de séance,

Michèle MANSON



Le Maire,

Damien STEPHO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 et R.421-5 du code de justice administrative.

Reçu en préfecture le 13/06/2024 à 10h41  
Date de réception préfecture : 13/06/2024

